



vitem's
FONDATION DE PRÉVOYANCE

Rapport de gestion 2018

Table des matières

Editorial	2
Chiffres clés	4
Le fonds de prévoyance devient vitems	5
Placements	7
Effectifs	8
Engagements	10
Situation de la fondation	12
Bilan et compte d'exploitation	14
Rapport de l'organe de révision	16
Organisation	19

Editorial

En 2018, le fonds de prévoyance des EMS est devenu vitem. Ce changement de nom s'est accompagné d'une nouvelle identité visuelle afin de moderniser une institution déjà âgée de 45 ans. En plus d'être attractive pour les yeux, la fondation a également adapté son plan de prévoyance pour offrir une palette de prestations plus large répondant donc mieux aux besoins des institutions souhaitant la rejoindre.

Les avantages demeurent:

- une fondation en croissance et pérenne, avec une bonne situation financière,
- des taux de conversion très favorables proposant 21% de rente en plus que la moyenne suisse,
- des frais d'administration très bas, 63% inférieurs à la moyenne suisse,
- un intérêt crédité supérieur; 2.0% en 2018, 2.4% en moyenne sur les 5 dernières années (en Suisse: 1.55% en 2018, 2.07% en moyenne),
- un plan de prévoyance adapté aux personnes employées à temps partiel,
- un capital résiduel garanti après la retraite.

Désormais, en plus, un niveau de prestations en cas d'invalidité et de décès plus élevé est proposé ainsi que des taux de cotisations pour l'épargne plus flexibles.

vitem est ainsi une institution de premier ordre pour réaliser la prévoyance professionnelle du personnel de la santé romand.

Du côté des placements, après une année 2017 record, les indicateurs demeuraient au vert pour 2018: élan optimiste des économies occidentales, maîtrise du chômage et de l'inflation. Mais la guerre commerciale lancée par M. Trump a frappé l'ensemble des marchés émergents et a ralenti les investissements dans le monde entier. De plus, l'Europe a été confrontée à des défis politiques domestiques ainsi qu'à la crise économique italienne.

Ainsi, le début de l'année 2018 a fortement corrigé l'excès de performance réalisé en 2017. La morosité a perduré toute l'année avant de voir les marchés des actions et de l'immobilier chuter au mois de décembre. Finalement, la quasi-totalité des classes d'actifs affichaient une performance négative en fin d'année, un record depuis les années 20.

Dans ce contexte, la fondation a dégagé une performance négative de -4.45% inférieure aux indices (Swisscanto: -3.01%, Credit Suisse: -3.20% et UBS: -3.45%), en raison d'une surpondération en actions et en immobilier.

Malgré cet exercice 2018 décevant, la performance moyenne sur les 10 dernières années demeure à un niveau très satisfaisant de 5.01%. De plus, le début de l'année 2019 corrige à la hausse avec une performance de 7.21% à fin mai.

Le Conseil de fondation avait ainsi décidé de créditer le capital de prévoyance des assurés actifs d'un intérêt de 2.0% en 2018. La situation financière et technique du fonds de prévoyance demeure bonne, synthétisée par un degré de couverture de 106.6% au 31 décembre 2018.

La question de la durabilité dans la gestion de fortune et du respect des critères «ESG» (Environnement, Social, Gouvernance) guide les réflexions du Conseil de fondation en 2019. Ce thème sera présenté lors de la séance d'information aux assurés qui se tiendra jeudi 26 septembre 2019 à 16h30 au Centre Patronal.

Le Conseil de fondation remercie les assurés de la confiance témoignée et continue de s'engager pour une prévoyance professionnelle attractive répondant à leurs attentes.


Alain Gasser
Président du Conseil
de fondation


Sébastien Cottreau
Gérant

Chiffres clés

	2018	2017	2016
Nombre d'assurés actifs	9'622	9'357	9'109
Nombre de bénéficiaires de rentes	1'402	1'334	1'264
Nombre d'établissements affiliés	76	76	80
Somme au bilan (en millions de francs)	983	1'011	903
Performance (en %)	-4.45	9.49	4.33
Degré de couverture (en %)	106.6	115.3	111.9
Frais de gestion par assuré (en francs)	117	114	99
Frais de gestion de la fortune (en % du total des placements)	0.63	0.50	0.44
Intérêt crédité sur l'entier des avoirs de prévoyance (en %)	2.00	3.00	2.25
Taux d'intérêt minimum (en %)	1.00	1.00	1.25

Taux de conversion (en %)

	60	61	62	63	64	65
Age d'un homme						
Age d'une femme						
Dès le 1 ^{er} janvier 2019	5.90	6.10	6.30	6.50	6.70	6.90
Dès le 1 ^{er} janvier 2020	5.80	6.00	6.20	6.40	6.60	6.80

Le fonds de prévoyance des EMS devient **vitem**

vitem, initialement dédiée aux établissements médico-sociaux (EMS) sous le nom de Fonds de prévoyance EMS (FP-EMS), s'est donné pour mission de gérer les avoirs financiers des employés du domaine de la santé, du social ou de l'accueil de jour des enfants.

Cette institution, qui gère plus de 11'000 employés de 76 établissements affiliés, vise à garantir des prestations en cas de retraite, de décès et d'invalidité.

Ce que vous avez à y gagner

Des frais de gestion réduits au minimum

Les frais d'administration s'élèvent à **117 CHF** par assuré, ce qui est très inférieur à la moyenne des institutions suisses de prévoyance de droit privé, établie à 313 CHF.

Des bénéficiaires qui profitent à l'assuré

vitem n'a pas de but lucratif. La totalité des gains réalisés est répercutée, afin d'abaisser les cotisations liées aux risques et de verser un meilleur intérêt.

Une meilleure prévoyance pour les employés à temps partiel

Le taux de cotisation est appliqué à l'entier du salaire. Ce système est plus favorable que celui de la LPP, qui réduit le salaire pris en considération.

Un capital résiduel garanti après la retraite

Au moment du décès d'un retraité, l'éventuel solde de son avoir de vieillesse après déduction des prestataires payées est versé à ses enfants.

Découvrez tous les avantages sur www.vitem.ch

106.6%

Degré de couverture

grâce à une performance moyenne de **3.6%** sur 5 ans

6.8%

Taux de conversion

très favorable appliqué sur l'entier du capital

2.4%

Intérêt annuel moyen

sur 5 ans, supérieur au minimum légal de 1.35%

“vitem investit pour nous grâce à un processus tangible et bénéfique. Le Centre Patronal, qui gère cette fondation de prévoyance, estime que ce sont «les êtres humains, par leur travail, leur savoir-faire et leur capacité d’invention, qui font la prospérité économique», et vitem en est le reflet.”

Astrid Petermann
Infirmière cheffe, référente pour le site de l’EMS Contesse



Placements

Répartition des placements (en francs)

	31.12.2018		31.12.2017		Stratégie de placements
	CHF	%	CHF	%	%
Liquidités	11'103'910	1.1	18'397'574	1.8	2
Obligations suisses	159'471'995	16.4	160'117'057	16.0	15
Obligations étrangères en CHF	104'987'790	10.8	108'999'225	10.9	10
Obligations en monnaies étrangères	95'648'623	9.8	103'689'383	10.3	10
Actions suisses	176'221'267	18.1	191'412'309	19.1	15
Actions étrangères	202'039'507	20.7	218'433'088	21.9	20
Placements immobiliers	159'034'592	16.3	144'570'592	14.4	20
Placements alternatifs	65'796'601	6.8	56'610'749	5.6	8
Total	974'304'285	100	1'002'229'977	100	100

Performance

Dans un contexte toujours délicat de taux bas, la performance réalisée sur les placements par les institutions de prévoyance a été négative en 2018.

La performance enregistrée par la fondation s'est montée à **-4.45%**, ce qui est inférieur aux indices de référence et à la performance moyenne des institutions de prévoyance suisses qui se situe à **-3.01%** pour l'année 2018 (*source: enquête Swisscanto sur les caisses de pension*).

Performance du fonds		Univers de comparaison			
		Indice CS		Indice UBS	
2018	2017	2018	2017	2018	2017
-4.45%	9.49%	-3.20%	8.05%	-3.45%	7.82%

Effectifs

Affiliés

A la fin de l'exercice 2018, le nombre des établissements affiliés s'élevait à **76**.

Assurés actifs

Le nombre des assurés actifs est passé de 9'357 au 31 décembre 2017 à **9'622** au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 2.8% de l'effectif.

Répartition des assurés

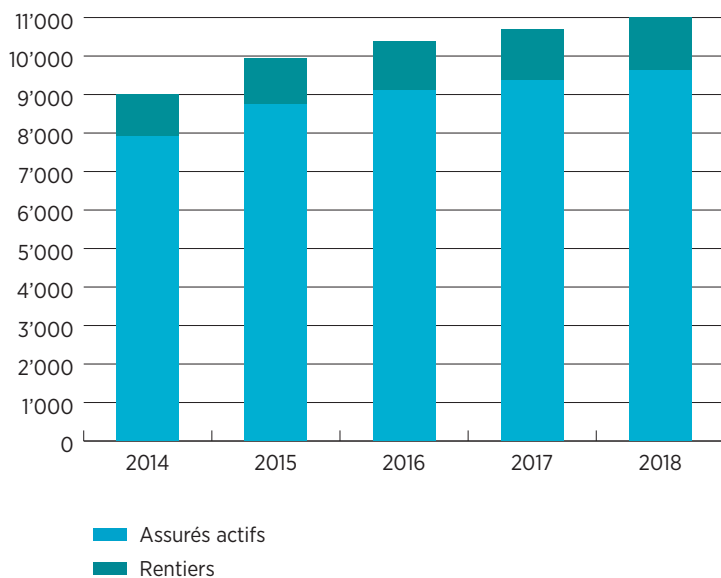
	31.12.2018		31.12.2017	
	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen
Hommes	1'999	43.0 ans	1'890	42.9 ans
Femmes	7'623	43.6 ans	7'467	43.6 ans
Total	9'622	43.5 ans	9'357	43.4 ans

Bénéficiaires de rentes

	31.12.2018	31.12.2017
Retraités	1'048	977
Conjoints survivants	73	70
Invalides	208	209
Enfants	73	78
Total	1'402	1'334

La structure des assurés demeure excellente avec un ratio de 6.9 assurés actifs pour 1 rentier au 31 décembre 2018.

Evolution des effectifs



Engagements

Capitaux de prévoyance

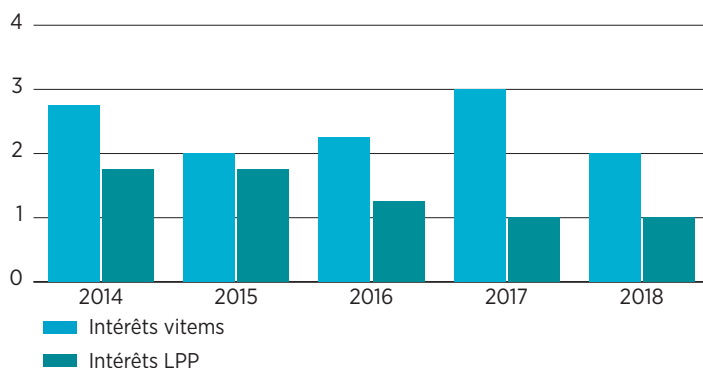
a) Assurés actifs

Les capitaux de prévoyance des assurés actifs s'élèvent respectivement à **Fr. 569'722'847.-** au 31 décembre 2018 et à Fr. 545'197'803.- au 31 décembre 2017, soit en augmentation de 4.5%.

En 2018, les comptes individuels des assurés ont été rémunérés au taux d'intérêt LPP de 1.0%. Ce taux a été appliqué aussi bien à la partie obligatoire qu'à la partie surobligatoire. De plus, un bonus de **1.0%** a été octroyé aux assurés cotisants présents au 31 décembre 2018, ce qui a porté leur rémunération à **2.0%**.

Intérêts crédités sur les capitaux de prévoyance

En %



b) Bénéficiaires de rentes

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (réserves mathématiques), calculés au 31 décembre 2018 avec les bases techniques LPP 2015 3.0%, se composent de:

	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Retraités	190'906'314.-	180'628'712.-
Conjoints survivants	13'424'462.-	12'927'904.-
Invalides	52'899'278.-	53'103'906.-
Enfants	1'780'805.-	2'113'064.-
Total	259'010'859.-	248'773'586.-

Provisions techniques

a) Provision de longévité

La provision pour changement futur de bases techniques a pour but de financer le coût de l'augmentation de la longévité des bénéficiaires de rentes. Elle a été augmentée à **Fr. 3'398'000.-** au 31 décembre 2018 (Fr. 2'164'000.- au 31 décembre 2017).

b) Provision pour mises à la retraite

La provision pour mises à la retraite a pour but de couvrir les pertes lors du départ à la retraite des assurés résultant de l'application de taux de conversion actuariellement favorables. Au 31 décembre 2018, elle s'élève à **Fr. 44'127'000.-** (Fr. 40'531'000.- au 31 décembre 2017).

c) Provision pour ajustement du taux technique

La provision pour ajustement du taux technique a pour but de permettre l'abaissement du taux d'escompte pour le calcul des réserves mathématiques de 3.0% à 2.0% d'ici 2023. Cette provision s'élève au 31 décembre 2018 à **Fr. 33'615'000.-** (Fr. 26'725'000.- au 31 décembre 2017).

Situation de la fondation

Evolution des risques actuariels

Les cotisations pour la couverture des risques de décès et d'invalidité sont destinées à financer les cas d'invalidité et de décès des assurés cotisants. La différence entre les cotisations et le coût des sinistres indique le résultat technique. Ces dernières années, il a été positif. Son évolution montre que la sinistralité de la fondation est plus faible que celle découlant des hypothèses statistiques retenues (bases techniques utilisées par la fondation).

Frais de gestion de la fortune

Les frais de gestion de la fortune se sont élevés à **Fr. 6'058'765.-**, soit **0.63%** des placements transparents en matière de frais en 2018 (Fr. 4'923'894.- ou 0.50% des placements en 2017).

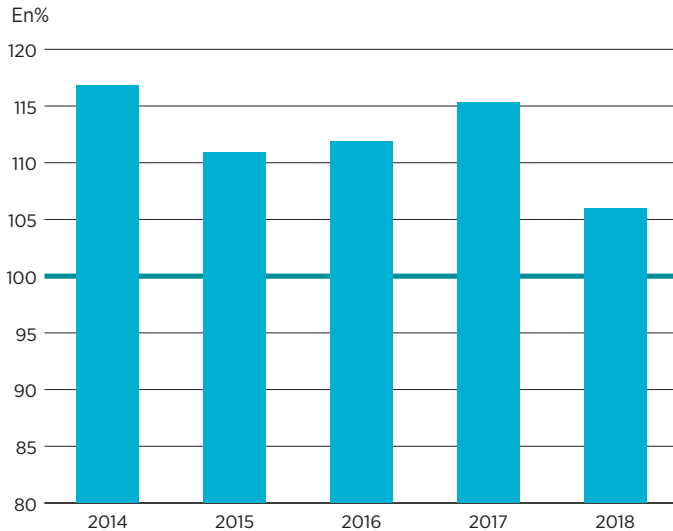
Frais d'administration

Les frais d'administration 2018 s'élèvent à **Fr. 117.-** par destinataire (assurés actifs et bénéficiaires de rentes confondus), en augmentation par rapport à 2017 (Fr. 114.-). Ils restent très inférieurs à la moyenne des institutions de prévoyance de droit privé suisses qui s'établit à Fr. 313.-. Les frais d'administration sont financés par la cotisation réglementaire pour la couverture des frais de gestion.

Degré de couverture

La performance en 2018 n'a pas couvert le besoin d'intérêt et le coût nécessaire à l'abaissement du taux d'intérêt technique. Ainsi, le degré de couverture est passé de 115.3% au 31 décembre 2017 à **106.6%** au 31 décembre 2018. Ainsi, la réserve de fluctuation de valeurs qui doit permettre de compenser les fluctuations de valeurs de la fortune et garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance à long terme s'élève à 6.6% au 31 décembre 2018, l'objectif étant de la porter à 25% des engagements de la fondation.

Evolution du degré de couverture



Bilan résumé

ACTIF	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Liquidités et dépôts à terme	11'103'910.34	18'397'573.70
Obligations en francs suisses	264'459'785.00	269'116'281.82
Obligations en monnaies étrangères	95'648'623.36	103'689'383.21
Actions suisses	176'221'267.25	191'412'309.21
Actions étrangères	202'039'507.22	218'433'088.27
Placements immobiliers	159'034'591.47	144'570'592.34
Placements alternatifs	65'796'600.71	56'610'749.26
Compte de régularisation actif	8'885'538.21	9'067'632.16
Total de l'actif	983'189'823.56	1'011'297'609.97
PASSIF		
Prestations de libre passage et rentes	6'635'375.74	9'143'650.70
Emprunts	3'647'500.00	3'797'500.00
Compte de régularisation passif et autres dettes	1'107'976.43	1'230'330.55
Provisions non techniques	1'793'406.00	1'908'900.00
Capital de prévoyance des assurés actifs	569'722'847.25	545'197'802.85
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	259'010'859.45	248'773'585.70
Provisions techniques	81'140'000.00	69'420'000.00
Réserve de fluctuation de valeurs	60'131'858.69	131'825'840.17
Total du passif	983'189'823.56	1'011'297'609.97

Compte d'exploitation résumé

	2018 CHF	2017 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres	53'270'901.55	52'821'962.40
Prestations d'entrée et remboursements versements anticipés	21'033'259.00	20'782'687.65
Rentes réglementaires	-17'388'537.40	-17'568'282.00
Prestations en capital	-8'613'429.20	-7'854'198.35
Prestations de sortie et versements anticipés	-26'378'133.00	-28'487'585.65
Mouvements de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-46'482'318.15	-67'219'505.85
Charges d'assurance	-267'001.90	-263'538.25
Résultat net de l'activité de prévoyance	-24'825'259.10	-47'788'460.05
Résultat net des placements	-45'664'369.98	86'062'002.60
Dissolution de provisions non techniques	115'494.00	0.00
Autres charges et produits	-35'023.45	-57'855.65
Frais d'administration	-1'284'822.95	-1'217'045.55
Excédent avant mouvement de la réserve de fluctuation de valeurs	-71'693'981.48	36'998'641.35
Mouvement de la réserve de fluctuation de valeurs	71'693'981.48	-36'998'641.35
Excédent	0.00	0.00

AV. PAUL-CERESOLE 12
TELEPHONE 021 925 30 50
TELEFAX 021 925 30 51
info@grossfidu.ch
CCP 18-25928-2

ADRESSE POSTALE :
CASE POSTALE 396
1800 VEVEY 1

Au Conseil de Fondation de

vitem

Paudex

Vevey, le 10 mai 2019

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Rapport de l'Organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'Organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de vitem, comprenant le Bilan, le Compte d'exploitation et l'Annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

./..

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

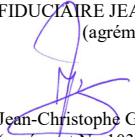
Nous avons vérifié :


- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissent les intérêts de l'institution de prévoyance;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les opérations avec des proches qui nous ont été annoncées garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

FIDUCIAIRE JEAN-CHRISTOPHE GROSS SA
(agrément No 501.572)


Jean-Christophe Gross
(agrément No 103.252)


Aldo Palmieri
(agrément No 100.613)
Réviseur responsable

Experts réviseurs agréés

“La fondation vitem m’évoque à la fois la sécurité et un rendement nettement au-dessus de la moyenne, ce qui est particulièrement rassurant par les temps qui courent.”

Damien Burdet
employé à la fois dans la maintenance et dans l’animation
auprès de la Fondation Saphir



Organisation

L'organe suprême de la fondation est le **Conseil de fondation**, dont la composition au 1^{er} janvier 2019 est la suivante :

Délégués patronaux

M. Alain GASSER, président
M. Nicolas CROGNALETTI
M. Jean-François PASCHE
M. François SENECHAUD
M. Luis VILLA

Délégués du personnel

M. Jean-Claude BUCHLER, vice-président
M^{me} Bernadette MODOUX
M^{me} Carmen SOTILLO
M. Dominique JOBERT
M. Michel SAULET

La gérance de la fondation est assurée par le Centre Patronal, Paudex.

L'organe de révision est la Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA, Vevey.

L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle est la société Swiss Risk & Care SA, Vevey.

L'Assemblée des responsables d'exploitation est présidée par M. Alain Gasser, président du Conseil de fondation.

L'Assemblée des délégués du personnel est présidée par M. Jean-Claude Büchler, vice-président du Conseil de fondation.



vitem's
FONDATION DE PRÉVOYANCE



valorisons votre futur

vitems

Route du Lac 2
1094 Paudex
Case postale 1215
1001 Lausanne
T +41 (0)58 796 32 46
F +41 (0)58 796 33 11

info@vitems.ch
www.vitems.ch